

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 avril 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.
Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir. Étape C.
Demande concernant l'heure du dépôt de la preuve des intervenants à l'étape C le 12 avril 2021.

Chère Consœur,

Le calendrier publié sur le site Internet de la Régie indique que la preuve des intervenants à l'Étape C du présent dossier est due à 10h aujourd'hui le 12 avril 2021. En conséquence, nous avons planifié que, ce matin, il serait procédé à la validation finale de notre preuve :

The screenshot shows a web browser window with the URL www.regie-energie.qc.ca/quoi_de_neuf.php. The page content includes a sidebar with various news items and a main section titled "Calendrier des audiences >>>". The calendar lists several dates in April 2021:

- LUNDI 12 AVRIL 2021**
 - R-4008-2017 - Étape C
12h : Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants
 - R-4041-2016 Phase 2
16h : Dépôt du mémoire de l'OC
 - R-4058-2018
12h : Répique des intervenants aux commentaires du Transporteur
- MARDI 13 AVRIL 2021**
 - R-3867-2013 Volet 1A
12h : Date limite pour le dépôt des réponses d'Élénchus aux DDR
 - R-4008-2017 - Étape C
12h : Date limite pour le dépôt de la preuve de la FCEI
 - R-4148-2020
12h : Date limite pour le dépôt des commentaires des personnes intéressées
- MERCREDI 14 AVRIL 2021**
 - R-4103-2019
R-4403-2018

Or il vient d'être porté à notre attention que l'avis [A-0240](#) de la Régie fixe ce délai à 10h ce matin.

Nous saurions gré à la Régie de confirmer que l'heure indiquée de 10h constituait une erreur cléricale et que la véritable heure de tombée est à 12h. Subsidiatement, nous saurions gré à la Régie de prolonger ce délai jusqu'à midi, compte tenu de l'information à cet effet apparaissant sur le site Internet de la Régie et que, nous fiant sur cette information, il nous est impossible de compléter cette vérification interne pour 10h plutôt que 12h.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
*l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).